

ZIMBABWE

Les observateurs chargés de suivre les élections ne doivent pas garder le silence

Index AI : AFR 46/017/00

Les droits humains doivent être au cœur de la mission de toute personne ayant l'intention de suivre le déroulement des prochaines élections au Zimbabwe, a déclaré Maina Kiai, directeur du programme régional Afrique d'Amnesty International, après que le gouvernement de ce pays eut refusé de délivrer une accréditation à certains observateurs.

La délégation de l'Organisation qui s'est récemment rendue au Zimbabwe a recueilli des informations sur des atteintes généralisées aux droits humains, notamment des homicides arbitraires, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Il semble que ces violences aient créé un climat généralisé de peur et d'intimidation, qui entrave à son tour le droit à la liberté de réunion, d'association, de circulation et d'expression.

« *Le climat de terreur qui règne actuellement au Zimbabwe crée une atmosphère dans laquelle les élections ne peuvent être libres et équitables*, a ajouté Maina Kiai.

« *Les observateurs internationaux chargés de veiller au bon déroulement des élections au Zimbabwe ne devront pas garder le silence*, a déclaré Amnesty International. *Ils doivent être prêts à évoquer avec les autorités nationales les questions concernant les atteintes aux droits humains et la passivité de la police, et à condamner publiquement les atteintes qui se produiraient pendant et après les élections.*

« *Le gouvernement zimbabwéen devrait prendre des mesures d'urgence afin de veiller à ce que chacun puisse exercer ses droits durant le week-end du scrutin sans craindre d'être victime d'atteintes aux droits humains.* »

Amnesty International appelle tous les observateurs à attacher une attention particulière aux points suivants.

Protection des observateurs locaux

Des organisations non gouvernementales nationales ont organisé des ateliers non partisans d'éducation au droit de vote et formé des observateurs locaux chargés de suivre les élections. Leur travail ayant été interprété comme un soutien aux partis d'opposition, de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de l'éducation civique ont été harcelées et agressées. Les observateurs internationaux devraient rechercher des moyens efficaces de protéger les observateurs locaux contre les attaques à caractère politique, par exemple en « faisant équipe » avec des observateurs nationaux pour surveiller conjointement un certain bureau de vote ou une zone précise.

Climat électoral

Les violations se produisant souvent loin des bureaux de vote, les observateurs devraient avoir accès à tout le territoire zimbabwéen et pouvoir rencontrer l'ensemble de la population. Leur mission devrait consister à suivre non seulement la procédure de vote, mais également à surveiller la situation des droits humains dans les zones éloignées des bureaux de vote, notamment le comportement des policiers et des membres des forces de sécurité ainsi que les discours faits par les responsables des partis politiques.

Liberté d'accès

Les jours de scrutin, les observateurs devraient avoir un accès illimité à tous les bureaux de vote, afin d'être en mesure de noter toute atteinte aux droits humains qui se produirait, par exemple sous forme de violences contre des personnes soupçonnées de soutenir l'opposition ou sous forme d'actes d'intimidation consistant notamment à menacer des électeurs ou à leur affirmer que leur vote n'est pas secret.

Suivi de la situation après les élections

Les observateurs devraient recenser les atteintes aux droits humains qui se produiront avant et après les dates de scrutin, mais qui influent directement sur la capacité de la population d'exercer ses droits. Il faudrait maintenir dans le pays une certaine présence internationale efficace en matière d'observation, aussi longtemps que nécessaire après le scrutin, afin de veiller à ce qu'aucune atteinte aux droits humains ne se produise pendant la période post-électorale et, dans le cas contraire, afin de continuer à rendre compte publiquement de la situation et à réaliser un travail de pression en vue de résoudre les problèmes. M

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 207 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>